



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_99_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de mise à disposition de M.LEROY Romain - Profession Sport 38

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec Profession Sport 38 représentée par Mr LOSA Jean-Michel– Maison Départementale des sports – 7, rue de l'Industrie – 38320 EYBENS :

Un contrat de mise à disposition de M.LEROY Romain, afin de fixer les modalités d'organisation pour son intervention de surveillant de baignade à la piscine municipale de Vif.

M.LEROY Romain , est intervenu le mercredi 24 juin 2026 de 12h à 18h.

Le coût total de la prestation à **258 € TTC**

	Prix unitaire	Quantité	Total
Coût TTC	43,0 €	6 heures	258 €

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique sur
le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il
peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif
de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de
cette date de publication.*